



Communauté De Communes Des Savanes

DELIBERATION N° 23-2012/CCDS RELATIVE A LA REHABILITATION DE LA DECHARGE D'IRACOUBO

L'an deux mil douze et le vingt-neuf juin 2012 à dix-huit heures, le Conseil communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des délibérations de la mairie de Kourou, sous la présidence de M. Jean-Claude MADELEINE

Présents :

Titulaires

M. MADELEINE Jean-Claude, Président
MM. PUTCHA Robert, LAZZAROTTO William, APOUYOU Bruno, HORTH René-Serge,
Mmes Nadège NADEAU, France CLET-COURAT, Lydie CARISTAN et Karine ZULEMARO

Suppléants remplaçants

Mme JACARIA Véronique (remplaçant de M. Charles RINGUET)
M. Gilles DUFAIL (remplaçant de Mme CAMON Françoise)

Conseillers communautaires formant la majorité des membres en exercice

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les statuts de la CCDS,
VU l'avis favorable du bureau du 22 mai 2012,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article 1 : **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de son rapport,

Article 2 : **DECIDE** de lancer la consultation en vue de la passation du marché de travaux de réhabilitation de la décharge d'Iracoubo,

Article 3 : **APPROUVE** la maquette financière suivante :

- ADEME 50% 250K€
- FEADER 30% 150K€
- CCDS 20% 100K€
- Soit une enveloppe prévisionnelle de 500 K€

Article 4 : **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget de la CCDS.

Article 5 : **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches administratives afférentes à cette affaire.

Vote :

-Nombre de conseillers en exercice : 20
-Nombre de conseillers présents : 11
-Pour : 11
-Contre : 0
-Abstention(s) : 0

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 29 juin 2012

Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

Jean-Claude MADELEINE



PREFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER

03 JUL 2012